



Gemeinderatsitzung vom: **20.02.2023**  
Séance du Conseil municipal du:

Beschluss-Nr.: **GR230053**  
Arrêté n°:

Geschäft Nr.: Affaire n°	<b>20230052-001</b>	
-----------------------------	---------------------	---

An: **STK / CHM**  
A:

**Gemeinderat / Ersatzwahl / Wahl von Frau Natasha Pittet / Antrag an GR / Genehmigung  
Conseil municipal / Election complémentaire / Election de Mme Natasha Pittet / Proposition  
au CM / Approbation**

1. Le Conseil municipal prend connaissance du rapport de la Chancellerie du 14.02.2023 concernant « Conseil municipal / Election complémentaire / Election de Mme Natasha Pittet ».
2. Constant qu'aucune opposition n'a été déposée à l'encontre de la proposition de la liste « Die Liberalen – Les Libéraux Radicaux / FDP-PRR-JR » de nommer Mme Natasha Pittet comme membre du Conseil municipal en remplacement de Mme Silvia Steidle, il confirme son élection tacite, conformément à l'art. 39, al. 4, du Règlement des votations et des élections communales, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2023 (entrée en fonction).
3. Il charge la Chancellerie municipale de procéder à la publication de cette décision dans la Feuille officielle.
4. Il approuve le projet de communication.

Namens des Gemeinderates  
Au nom du Conseil municipal

Der Stadtpräsident:  
Le maire:

Die Stadtschreiberin:  
La chancelière municipale:

sig. Erich Fehr

sig. Barbara Labbé



Gemeinderatsitzung vom: **20.02.2023**  
Séance du Conseil municipal du:

Beschluss-Nr.: **GR230054**  
Arrêté n°:

Geschäft Nr.: Affaire n°	<b>20230053-001</b>	
-----------------------------	---------------------	---

An: *STK / CHM*  
A: *Alle Direktionen / Toutes les directions*

**Gemeinderat / Konstituierende Sitzung für den Rest der Legislatur 2021-2024 / Antrag an  
GR / Genehmigung**

**Conseil municipal / Séance constitutive pour la fin de la législature 2021-2024 / Proposition  
au CM / Approbation**

1. Le Conseil municipal prend connaissance du rapport de la Chancellerie municipale du 14 février 2023 concernant « Séance constitutive du Conseil municipal pour la fin de la législature 2021-2024 ».
2. Il désigne Mme la Conseillère municipale Natasha Pittet comme vice-présidente du Conseil municipal pour la fin de la législature 2021-2024.
3. Il propose au Conseil de ville d'attribuer les directions et les suppléances entre ses membres de la manière suivante :

Mairie : Erich Fehr (suppléance : Natasha Pittet)

Direction des finances : Beat Feurer (suppléance : Erich Fehr)

Direction de l'action sociale et de la sécurité : Natasha Pittet (suppléance : Glenda Gonzalez)

Direction de la formation, de la culture et du sport : Glenda Gonzalez (suppléance : Lena Frank)

Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement : Lena Frank (suppléance : Beat Feurer)

4. Il approuve le projet de rapport au Conseil de ville concernant les attributions des directions, complété selon le chiffre 3 du présent arrêté, et charge la Chancellerie municipale de le transmettre au Secrétariat parlementaire, à l'attention du Conseil de ville.
5. Il approuve le projet de lettre à l'attention du Président du Conseil de ville et charge la Chancellerie municipale de le transmettre au Secrétariat parlementaire.
6. Il charge les directions municipales des Finances et de l'Action sociale et de la Sécurité de procéder aux préparatifs logistiques et informatiques pour l'entrée en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2023 de la nouvelle directrice et du nouveau directeur selon chiffre 3 du présent arrêté.
7. Il charge la Chancellerie municipale d'organiser un/e photographe pour sa séance du 5 avril 2023.
8. Il approuve le projet de communication.

Namens des Gemeinderates  
Au nom du Conseil municipal

Der Stadtpräsident:  
Le maire:

Die Stadtschreiberin:  
La chancelière municipale:

sig. Erich Fehr

sig. Barbara Labbé